

Infrastructures, transports et mer

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

*Direction générale des infrastructures,
des transports et de la mer*

Régie autonome des transports parisiens

Délibération de la séance du 14 mars 2014 du conseil d'administration de la RATP

NOR : TRAT1407096X

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Fourniture d'autobus standards 12 m urbains et/ou autoroutiers à motorisation diesel et/ou hybride (diesel électrique) et/ou gaz (GNV)

Le conseil approuve les projets de marché pour la fourniture d'autobus standards 12 m urbains et/ou autoroutiers à motorisation diesel et/ou hybride (diesel électrique) et/ou gaz (GNV) à attribuer aux sociétés Iveco pour un montant maximum de 90 000 000 € (HT) (lot 1), Iveco pour un montant maximum de 90 000 000 € (HT) (lot 3), Heuliezbus pour un montant maximum de 90 000 000 € (HT) (lot 4) et Man pour un montant maximum de 90 000 000 € (HT) (lot 5), soit un montant total maximum de 360 000 000 € (HT) sur une durée de 48 mois (lot 2 déclaré sans suite).

Le président-directeur général de la RATP,
P. MONGIN